

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 009-250/08/CC

■ ROCADE L2 à Marseille - section S08/A50 - Approbation d'une convention pour la poursuite des travaux entre l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches du Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
DIFRA 08/653/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La poursuite de la réalisation de la deuxième rocade de Marseille est inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Par délibération n° 00/1061/EUGE du 02 octobre 2000, le conseil municipal de la Ville de Marseille a approuvé une convention (n° 01/1073) relative au financement de la rocade L2 entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Par délibération n° VOI 13/114/B du 28 mars 2003, le bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé un avenant n° 1 à cette convention pour tenir compte du transfert de compétence de la Ville de Marseille à la Communauté urbaine.

Par délibération n° VOI 10/840/CC du 09 octobre 2006, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé un avenant n° 2 à la convention pour augmenter le montant de l'opération qui passe de 160 000 000 € à 181 000 000 €.

Afin d'accélérer l'achèvement des travaux de la section Est déjà largement engagés, la rocade L2 fait partie des quelques opérations qui ont bénéficié en 2007, de financements anticipés de la part de l'Etat.

Compte tenu de l'engagement des collectivités sur l'opération, il est proposé d'approuver une convention pour le financement de la poursuite des travaux de la rocade L2 section S08-A50 dans les mêmes conditions financières que celles qui étaient en vigueur dans le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006. Cette poursuite concerne essentiellement les travaux de la tranchée couverte de la Fourragère et les études relatives aux équipements routiers. Le montant complémentaire financé de l'opération s'élève au total à 72 727 272 €, la contribution de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole étant égale à 16 363 636 €.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

- La délibération n° 00/1061/EUGE du 02 octobre 2000, du conseil municipal de la Ville de Marseille ;
- La délibération n° VOI 13/114/B du 28 mars 2003 du bureau de la Communauté ;
- La délibération n° VOI/10/840/CC du 09 octobre 2006 du conseil de la Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver une convention pour la poursuite des travaux de la rocade L2 à Marseille section S08-A50, entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, Le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, pour la poursuite des travaux de la rocade L2 section S08-A50, pour un montant total de 72 727 272 €.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ladite convention ci-annexée.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 20411 – Fonction 822 – Sous politique C311, N° Opération à créer.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN